



Processus ISR - Allianz Securicash SRI

Monétaire ISR

2011

Sommaire

I / Moyens et ressources ISR Taux

II / Processus de gestion ISR Monétaire

- Vue d'ensemble
- Zoom sur l'analyse ISR Obligataire
- Critères ESG
- Mise en oeuvre dans les portefeuilles

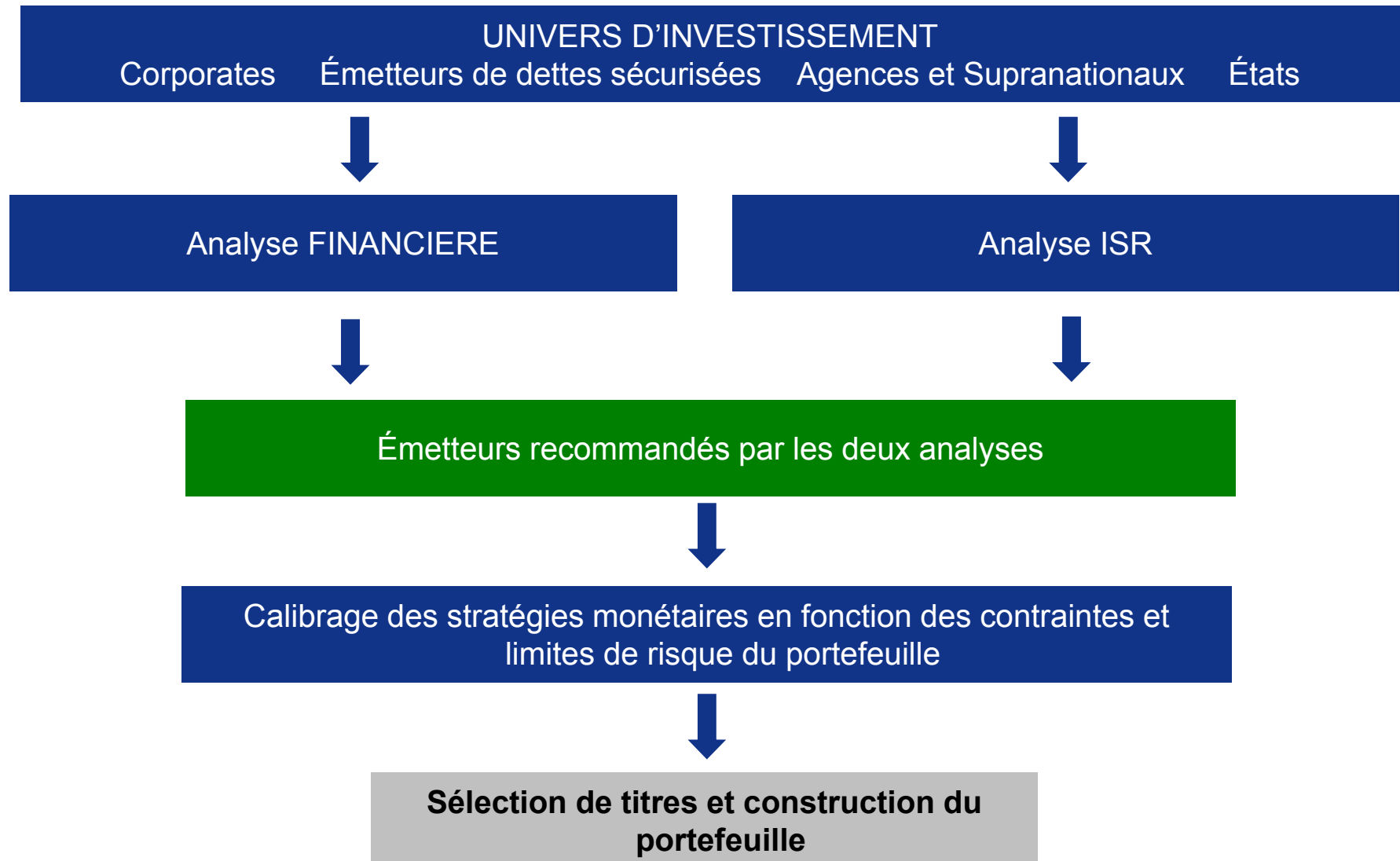
III / Exemples de titres éligibles ou exclus

IV / Glossaire

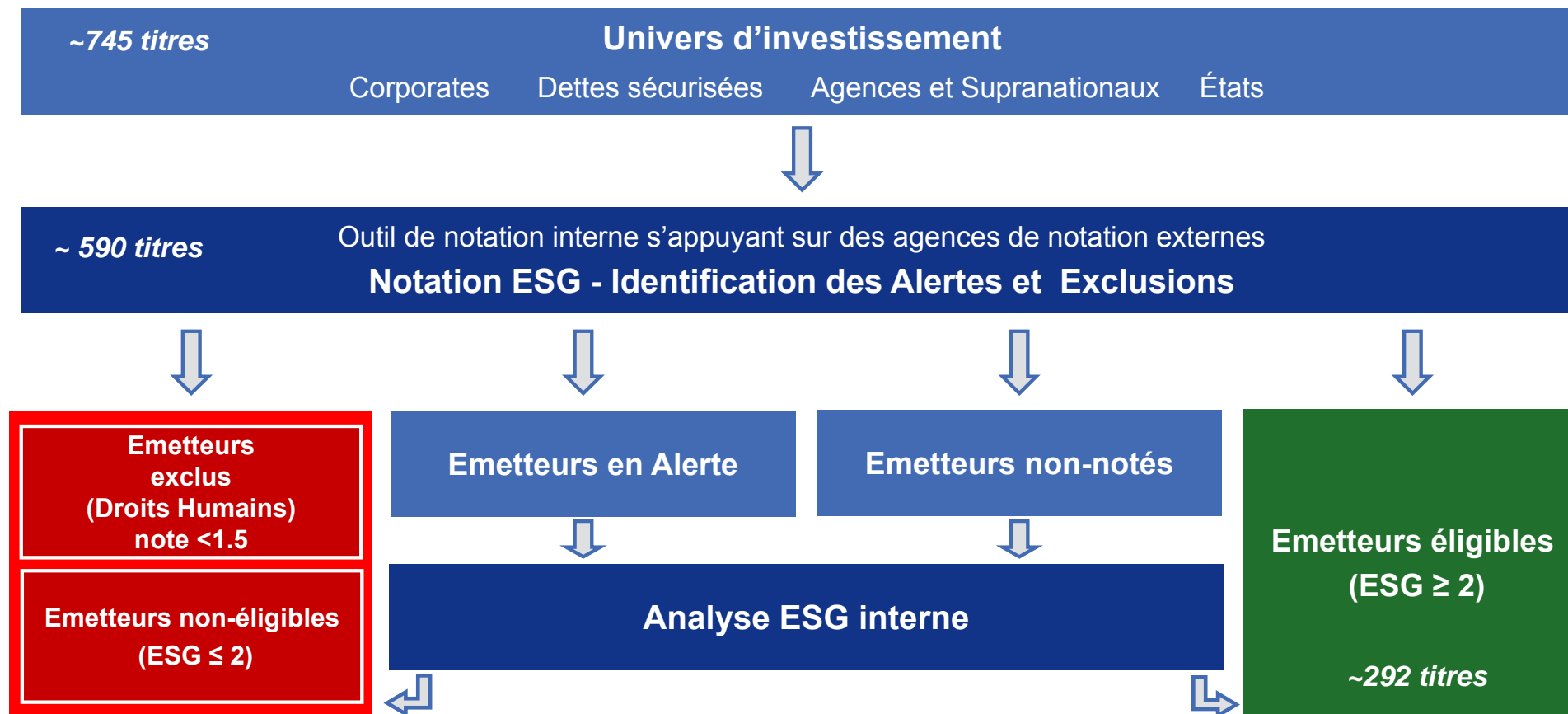
Moyens et ressources ISR Taux

- Recherche interne : 10 gérants et analystes
- Agences de notation extra-financières : Vigeo, Eiris, Oekom
- Comité d'Orientation ISR composé de 13 membres dont 10 membres indépendants
- Comité interne ISR : coordination recherche ISR Actions/Obligataire/Monétaire
- Analyse ISR des courtiers
- ONG
- Syndicats
- Instances de place, initiatives multi-parties prenantes (ex Global Reporting Initiative ou Forum Investissement Responsable, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)

Processus de gestion ISR Monétaire – Vue d’ensemble



Zoom sur l'analyse ISR obligataire



Exclusion: Respect des Droits Humains non assuré

Alerte: Profil ESG de l'émetteur non-satisfaisant, une analyse supplémentaire est nécessaire

Critères ESG

Une adaptation optimale à chaque segment

Univers d'investissement	Critères d'analyse ESG			Filtre
	Environnement	Social	Gouvernance	Droits Humains
Corporates	Stratégie environnementale Impact direct et indirect des produits et services sur l'environnement (dont CO ₂)	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Capital humain	Management et stratégie de l'entreprise Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté Attention spécifique portée aux implantations dans les pays considérés à risque
Emetteurs de dettes sécurisées	Stratégie environnementale globale Prise en compte de facteurs environnementaux dans l'octroi de prêts Offre de services innovants en matière environnementale	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Prise en compte de facteurs sociaux dans l'octroi des prêts Offre de produits adaptés à la situation sociale de la clientèle	Management et stratégie de l'entreprise Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté
Agences et Supranationaux	Stratégie environnementale globale Focus sur les objectifs et projets spécifiques de l'entité	Relations avec les salariés, les clients, les parties prenantes Focus sur les objectifs et projets spécifiques de l'entité	Management et stratégie de l'entité Code et règles éthiques	Respect des Droits Humains au travail (non discrimination, droits des enfants, travail forcé ...) et dans la communauté
Etats	Conventions internationales sur l'environnement Impact et gestion de l'eau, atmosphère, biodiversité, terre	Conventions internationales sur le travail Emploi, éducation, santé, égalité au sein de la population	Droits politiques, libertés civiles, qualité de la gouvernance (corruption)	Indice Freedom House (ONG) (économie, presse et démocratie)

L'analyse donne lieu à une **notation ou une note révisée des 4 axes (ESG + DH)** en fonction des informations collectées. La **note ESG finale** ainsi calculée détermine **l'éligibilité ou non** de l'émetteur (la note minimum étant 2).

Mise en oeuvre dans les portefeuilles

- **Note ISR moyenne du portefeuille**
 - Au minimum 95% du portefeuille doit avoir une note ISR ≥ 2 ([0;4])
 - Possibilité d'avoir 5% d'actifs avec une note ISR ≤ 2
- **Critères d'éligibilité ESG**
 - Emetteurs dont la note ISR ≥ 2 ([0;4]): pas d'exclusion, pas d'alerte
 - Les émetteurs en alerte sont sujets à une analyse ISR interne supplémentaire; pour être éligibles, leur note doit être relevé à 2 minimum
 - Les émetteurs exclus (qui ne respectent pas le critère des droits de l'Homme) ne sont pas admis dans le portefeuille
- **Règles d'achat**
 - Seuls les émetteurs éligibles sur la base des analyses financières et extra-financières peuvent intégrer le portefeuille
 - Le poids alloué à chaque titre est fonction à la fois de critères financiers et extra-financiers
 - Un émetteur non-noté peut intégrer le portefeuille, mais il devra être soumis à une analyse ISR interne dans un délai d'un mois
- **Règles de vente**
 - Si l'analyse ISR interne (émetteur non-noté ou en alerte) donne lieu à exclusion, l'on dispose d'un mois pour vendre le titre
 - Si la note ISR d'un émetteur se dégrade au-dessous du seuil d'éligibilité (2; ([0;4])), il passe en alerte et dispose d'un mois pour être réévalué en interne ou vendu (si la notation ISR reste < 2)

Glossaire

- DH : Droits Humains
- ISR (Investissement Socialement Responsable) : Gestion mêlant critères financiers classiques et critères de nature sociale, environnementale et de gouvernance.
- Note ESG : Note fondée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Note révisée : Note ESG revue suite à une étude qualitative menée par une équipe ISR interne.
- ONG (Organisation Non Gouvernementale) : Organisation sans but lucratif ne relevant ni de l'État ni d'une institution internationale.
- Dettes sécurisées : entités spéciales ou filiales de banques
- Corporates : ensemble des émetteurs privés, cotés ou non sur un marché action
- Agences ou supranationaux : ensemble des émetteurs « public » liés à un ou plusieurs états et assortis d'une garantie explicite ou implicite
- États : ensemble des émetteurs souverains

Certificat de labellisation Novethic



Certificat de **labellisation**

Le fonds **Allianz Securicash SRI**,
géré par **Allianz Global Investors France**,
répond aux conditions fixées pour obtenir le **Label ISR Novethic**

Novethic a pu s'assurer que le fonds répond aux quatre exigences fondamentales établies pour obtenir ce label :

- Critère n°1 : la gestion du fonds s'appuie sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance couvrant au moins 90% du portefeuille, les trois dimensions devant être systématiquement prises en compte.
- Critère n°2 : le processus de gestion ISR est présenté de façon transparente et publique par le promoteur du fonds.
- Critère n°3 : le promoteur du fonds offre une information régulière sur les caractéristiques ISR des titres en portefeuille.
- Critère n°4 : la composition intégrale du portefeuille est communiquée régulièrement.

Délivré le 28 septembre 2010

Pour des informations plus détaillées sur la méthodologie du label ISR Novethic, Novethic invite à se rendre sur son site internet www.novethic.fr à la section label ISR Novethic.

Mise en garde importante :

Ce label ne porte pas sur les caractéristiques financières du fonds. Il ne constitue ni une garantie de rendement financier ni une incitation d'achat.

Allianz

Global Investors